

III. Les honoraires et profits attachés aux dits office seront perçus par les dits officiers, et formeront un fond spécial qui sera employé comme il est ci-après pourvu et sera versé par les dits officiers entre les mains du Receveur-Général ; ils rendront compte tous les trois mois.

IV. Le gouverneur fixera de temps à autre les salaires des dits officiers.

VII. Les dits officiers nommeront des députés.

VIII. Les Hussiers Audienciers et Crieurs des cours ci-dessus mentionnés auront aussi un salaire annuel qui sera fixé par le gouverneur ; et les honoraires des dits Huissier seront perçus par les Greffier des dites cours et payés au Receveur Général.

X. Les officiers mentionnés dans le 2e clause ci-dessus, auront des clerks en nombre suffisant dont le salaire sera fixé par le gouverneur.

XIII. Il sera prélevé sur le fond formé par le présent acte, une somme raisonnable pour couvrir les frais de la compilation et impression des jugements des cours du Bas-Canada, et le compilateur ou rapporteur sera nommé par le gouverneur.

XIV. La balance du dit fond spécial sera employée à l'entretien des cours de justice.

XV. Contribueront à la compilation et impression des jugements des Cours ; — Les juges et les Greffiers de la Cour du Banc de la Reine, et de la cour de circuit, Les avocats et procureurs les Shérif, les Greffiers de la Paix. — Tout avocat contre lequel il aura été rendu un jugement pour le paiement de cette contribution et qui ne paiera pas le jugement en principal et frais sous deux mois, sera incapable de pratiquer comme avocat jusqu'au paiement du dit jugement.

**LES GREFFIERS.** La recette des Greffiers de la cour Supérieure à Montréal se monte par année à £6261. La dépense a £3191. Revenu net, plus de £3000 partagés comme suit : MM. Monk et Coffin £1186 chacun ; M. Papineau environ £500.

Les Greffiers de la même cour à Québec reçoivent par année £3591. Dépenses £1191. Revenu net, £1221 partagés entre MM. Barroughs et Fisel.

Ainsi deux des Greffiers de Montréal ont presque autant que le juge en Chef de la Province, et ceux de Québec ont plus que les juges de Circuit.

**CITE DE QUEBEC.** Le bill pour amender l'acte d'Incorporation de cette cité, ajoute deux nouveaux quartiers à ceux déjà existant, savoir les quartiers, Montcalm et Jacques Cartier. Il contient en outre des dispositions pour établir une cour du maire pour le recouvrement des dettes dues à la Cité.

Nous apprenons avec plaisir que Louis Prevost, Ecuyer, Notaire de cette ville a été nommé à l'office cidevant rempli par F. Glackmeyer. Cette nomination ne peut que recevoir l'approbation de tous les gens honnêtes.

— Une pétition contre l'élection de John Serwall Sanborn, représentant du comté de Sherbrooke a été présentée par certains électeurs de ce comté. Les allégués de cette pétition sont : que M. Sanborn est américain non naturalisé par conséquent incapable d'être élu, et fraude de la part d'un député Officier-Rapporteur.

— Nous prions MM. Methot, Cauchon et Laurin

d'agréer nos remerciements pour les documents parlementaires qu'ils ont en la bonté de vous adresser.

L'anniversaire du Sacre de Mgr. l'Evêque de Sy-dime a été célébré avec toute la pompe ordinaire, mardi dernier, dans l'Eglise de l'Hotel-Dieu. Un clergé nombreux y assistait. Plusieurs morceaux de musique de circonstances furent chantés par un chœur composé de Dames et de Messieurs, de cette ville, d'une manière satisfaisante. Les trois Dames qui ont chanté dans les *solos* ont déployé beaucoup d'âme et de grâce : elles ont su captiver l'attention de l'auditoire à un haut degré. M. Dessanne avec son habileté ordinaire accompagnait le chant sur l'Harmonium.

### RESUMÉ

des comptes publics soumis au Parlement.

Revenu de la Province en 1849,	£791,340 17 11½
Dépenses,	669,546 18 9½

Excédant du revenu sur les dépenses,	121,793 19 9¼
--------------------------------------	---------------

### PRINCIPAUX ITEMS DES RECETTES.

	1848.	1849.
Douanes,	£304,358 7 4	£412,626 18 5
Augmentation en 1849,		168,628 11 1
Revenu territorial,	3,181 0 10	9,568 14 7
Travaux Publics,	24,057 16 9	42,615 1 7
Revenu casuel,	4,377 5 6	14,379 3 4

### PRINCIPAUX ITEMS DES DEPENSES.

	1848.	1849.
Intér. de la dette,	£166,014 12 2	£180,125 1 7
Liste civile, A.	38,866 9 4	33,604 14 2
Liste civile, B.	37,073 0 7	35,981 5 5
Charges en vertu d'actes provinc.	90,766 8 2	67,194 19 9

Quoiqu'en disent les financiers économistes de l'*Avenir* et *tutti quanti*, la Province est passablement bien dans ses affaires, et rien n'indique la ruine et le dépérissement pour lesquels certaines gens sonnent le tocsin depuis longtemps.

On a communiqué au *Canadien* l'extrait suivant d'une lettre reçue avant hier en cette ville de Cacouana :

“ Un grand malheur vient de fondre sur l'établissement fondé depuis quelques années dans le township de Whitworth, situé derrière cette paroisse. Mercredi dernier, le 5 du courant, dans la nuit, un incendie produit par le feu d'un *abattis*, a consumé les grains semés dans l'endroit, outre 36 maisons, granges et autres bâtiments. Ce n'est qu'avec des efforts inouïs que les colons ont pu préserver des flammes leur modeste chapelle.

“ Ces braves gens déjà très pauvres se trouvent sans ressources pour l'été ; et que vont-ils devenir pendant l'hiver prochain, si on ne leur fournit de quoi semer ? Les habitants des paroisses voisines se sont empressés de leur envoyer quelques provisions ; mais ayant fini leurs semences, ils sont incapables d'en fournir aux pauvres incendiés. Les âmes charitables de Québec ne pourraient-ils pas